

Bruxelles, le 27 février 2006

## La Commission annonce une aide de 120 millions d'euros en faveur des Palestiniens

*La Commission a annoncé aujourd'hui une aide de plus de 120 millions d'euros destinée à couvrir les besoins élémentaires de la population palestinienne et à stabiliser les finances du gouvernement intérimaire actuel. Quarante millions d'euros seront consacrés à assurer la fourniture continue et ininterrompue de services publics essentiels tels que l'approvisionnement en eau et la distribution d'électricité. Soixante-quatre millions seront alloués à l'Office de secours et de travaux des Nations unies (UNRWA). Cette aide d'urgence permettra d'alléger les souffrances des populations les plus vulnérables de Cisjordanie et de la Bande de Gaza. Par ailleurs, la Commission européenne s'est prononcée en faveur de la mise à disposition de certains fonds retenus depuis 2005 dans le Fonds d'affectation de la Banque mondiale consacré à la réforme, afin d'aider le gouvernement intérimaire à assumer ses obligations, notamment en ce qui concerne le paiement des salaires. Cette aide ne préjuge en rien de toute décision future concernant le soutien apporté à la prochaine Autorité palestinienne, qui sera réévalué dès que le nouveau gouvernement aura pris ses fonctions, à la lumière des principes énoncés dans la déclaration du Quartet du 30 janvier.*

Benita Ferrero-Waldner, commissaire européenne chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, s'est exprimée en ces termes: «Aucun autre bailleur de fonds ne vient autant en aide que nous au gouvernement intérimaire durant cette période de transition. L'enveloppe de 120 millions d'euros annoncée aujourd'hui contribuera de manière très significative à atténuer les difficultés et à réduire la pression qui pèse sur le budget du gouvernement intérimaire».

Elle a ajouté: «Nous suivons très attentivement l'évolution de la situation politique dans les territoires palestiniens. La manière dont nous pourrions aider les Palestiniens à l'avenir dépendra fortement des décisions que prendra leur gouvernement nouvellement élu concernant la condamnation de la violence, la reconnaissance d'Israël et le respect des accords existants».

L'aide d'urgence de 120 millions d'euros se compose de trois volets, l'essentiel des fonds étant destiné à couvrir les besoins élémentaires de la population:

1. **40 millions d'euros** seront alloués à la **fourniture de services d'utilité publique essentiels**, en particulier l'énergie et l'électricité. La Commission paiera directement les fournisseurs, sur la base de factures certifiées par un cabinet d'audit international. Il est escompté que la totalité du montant sera décaissée dans les prochaines semaines.

2. **64 millions d'euros** seront consacrés aux **services de santé et d'éducation**. Comme les années précédentes, cette aide sera distribuée par l'UNRWA, qui fournit des services sociaux essentiels aux Palestiniens les plus démunis. Ces fonds seront décaissés immédiatement.
3. La Commission européenne est favorable à un **décaissement partiel des fonds engagés dans le Fonds d'affectation de la Banque mondiale consacré à la réforme**. Dans la mesure où certains des critères de réforme fixés en 2005 sont remplis, la Commission estime, avec d'autres bailleurs de fonds, que les paiements en provenance du Fonds devraient reprendre. La Commission est prête à libérer la moitié de la somme qu'elle a placée dans le Fonds, soit **17,5 millions d'euros**.

Le 30 janvier dernier, le Quartet (Union européenne, États-Unis, ONU et Russie) a exprimé ses préoccupations concernant la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne et a appelé à prendre rapidement des mesures pour faciliter la tâche du gouvernement intérimaire en matière de stabilisation des finances publiques, dans le respect de la transparence budgétaire et des critères de réforme.

Actuellement, l'Autorité palestinienne n'est pas en mesure d'équilibrer ses revenus et ses dépenses sans une aide extérieure. Elle affiche un déficit mensuel considérable, qui devrait encore augmenter compte tenu de la décision israélienne de bloquer le transfert des impôts et des droits de douane dus aux Palestiniens.

La Banque mondiale estime que près de la moitié (43 %) de la population palestinienne vit en dessous du seuil de pauvreté, dont 15 % dans une extrême pauvreté.

Pour de plus amples informations:

[http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/gaza/intro/index.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/gaza/intro/index.htm)